

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2013**

ARRONDISSEMENT

TOUL

CANTON

TOUL Sud

L'an deux mille treize, le trente et un mai à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey aux Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 15
De votants 15
De présents 11

Etaient présents :

Mmes Ghislaine CRUNCHANT - Béatrice GEORGE - Maud GERONIMUS - Pascale NAVET;

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 06 juin 2013

La convocation du conseil avait été faite le 21 mai 2013.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 06 juin 2013

Le Maire,
Patrick POTTS

Mrs Christian DROUOT - Michel DROUOT - Serge FOULON - Arnaud GOIN - Daniel KOENIG - Maurice KOENIG - Patrick POTTS.

Absents excusés :

Daniel BORACE donne procuration à Patrick POTTS
Ghislain PAYMAL donne procuration à Christian DROUOT
Catherine MASSON donne procuration à Daniel KOENIG
Denis VINOT donne procuration à Arnaud GOIN

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil

Arnaud GOIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 05 avril 2013 est adopté.

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

N°1-IV-2013

Monsieur le maire donne lecture de la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial établie par les Voies Navigables de France,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte** cette convention à compter du 1^{er} février 2011,
- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer.

DEPLACEMENT AU SENAT

N°2-IV-2013

Monsieur le maire explique qu'il prévoit un déplacement au Sénat le 25 septembre 2013, réservés aux élus et à leurs conjoints, au personnel communal, aux présidents des associations et aux anciens maires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de prendre en charge la moitié de la facture des frais liés au déplacement,

**COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
L'EPCI EN 2014**

N°3-IV-2013

Le maire rappelle aux élus les modifications de composition du Conseil Communautaire fixées par la loi 2010-1563 du 16/12/10 de réforme territoriale modifiée par la loi 2012-1561 du 31/12/12 dite loi Richard. Il présente la répartition du nombre de conseillers communautaires dans le cadre d'une application stricte de la loi. Il présente également le

tableau du nombre de conseillers communautaires qui serait appliqué dans le cadre d'un accord local.

Deux hypothèses sont présentées pour chacun de ces cas : une avec les communes de Sexey-aux-Forges et Villey-le-Sec, une sans ces deux communes.

En application de la loi de réforme territoriale, chaque hypothèse inclus la commune de Saulxerotte qui, de par la loi, sera intégrée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Demande** que le régime dérogatoire prévu par la loi en cas d'accord local puisse être appliqué,
- **Accepte** les propositions de répartition des sièges présentées lors du conseil communautaire (voir tableau ci-joint).

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCMM EN 2014

N°4-IV-2013

Le maire informe le conseil municipal que le code général des collectivités territoriales prévoit que les communes délibèrent au plus tard le 30 juin 2013 pour définir la composition du conseil communautaire Moselle et Madon applicable après le renouvellement municipal de mars 2014.

Par délibération en date du 11 avril 2013, le conseil communautaire de la CCMM a adopté la proposition qui utilise le nombre maximal d'élus autorisé par la loi, avec répartition des sièges à la représentation proportionnelle correspondant au tableau ci-dessous :

Commune	Population municipale	Nombre de sièges
Bainville-sur-Madon	1 349	2
Chaligny	3 086	5
Chavigny	1 758	2
Flavigny-sur-Moselle	1 746	2
Frolois	683	1
Maizières	930	1
Maron	839	1
Marthemont	44	1
Méréville	1 390	2
Messein	1 822	3
Neuves-Maisons	7 162	11
Pierreville	325	1
Pont-Saint-Vincent	1 968	3
Pulligny	1 227	2
Richardménil	2 487	4
Sexey-aux-Forges	658	1
Thélot	265	1
Viterne	721	1
Xeuilley	771	1
Total CCMM – 19 communes	29 231	45

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Demande** au conseil communautaire de la CCMM de revenir sur ce vote afin que les communes n'ayant qu'un représentant bénéficient d'un deuxième délégué comme indiqué ci-dessous.

Commune	Population municipale	Délégués
Marthemont	44	1
Thélod	265	2
Pierreville	325	2
Sexey-aux-Forges	658	2
Frolois	683	2
Viterne	721	2
Xeuilley	771	2
Maron	839	2
Maizières	930	2
Pulligny	1 227	2
Bainville-sur-Madon	1 349	2
Méréville	1 390	2
Flavigny-sur-Moselle	1 746	2
Chavigny	1 758	2
Messein	1 822	2
Pont-Saint-Vincent	1 968	2
Richardménil	2 487	3
Chaligny	3 086	4
Neuves-Maisons	7 162	7
Total CCMM – 19 communes	29 231	45

DOTATION DE SOLIDARITE 2013

N°5-IV-2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** à l'unanimité de demander au Conseil Général le versement de la dotation de solidarité au titre de l'année 2013 pour les investissements suivants :

- Pose d'un bloc de cuisson au gaz dans la salle polyvalente :
6 504,20 € HT

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE N°1

N°6-IV-2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de régulariser les amortissements de l'année 2011 sur les dépenses de l'année 2010,

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1391 (040) : Subv. d'équipement	295,05	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	115,65
		2805 (040) : Concessions & droits similaires, brevets, licences.	0,01
		28156 (040) : Matériel spécifique d'exploitation	179,40
	295,05		295,06

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	115,65	777 (042) : Quote-part des subv. d'inv.transf.au cpte de résul.	295,05
6811 (042) : Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	179,41		
	295,06		295,05

Total Dépenses	590,11	Total Recettes	590,11
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

- **Autorise** la décision modificative.

**CHANGEMENT DE PRESTATAIRE DE FOURNITURE
DE GAZ**
N°7-IV-2013

Le Maire rappelle que la commune possède 3 sites fournis en gaz propane et qu'il y serait judicieux d'avoir un seul fournisseur. Après lecture des différentes propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de retenir l'offre de la société Totalgaz située à PUTEAUX (92800) pour un montant de 990 € HT le m³,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

TARIFS 2014 DE LA SALLE POLYVALENTE
N°8-IV-2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** à l'unanimité, d'appliquer à compter du 01/01/2014, les tarifs de location suivants pour la salle polyvalente.

GRANDE SALLE

Période ETE : du 1^{er} mai au 30 septembre

Période HIVER : du 1^{er} octobre au 30 avril

- ◇ Nettoyage, rangement et balayage sont à la charge de l'utilisateur, lavage des sols à la charge de la commune
- ◇ Etat de mise à disposition de la grande salle : vide
- ◇ Remise des clefs le vendredi à 13h30
- ◇ Reprise des clefs le lundi à 8h30
- ◇ Capacité d'accueil 150 personnes maximum

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Réunion à but non lucratif	Gratuit	Gratuit	122 €	143 €
Soirée à entrées payantes (hors bals) réservées aux associations	325 €	393 €	429 €	496 €

	HABITANTS		EXTERIEURS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Repas familial (salle + cuisine + vaisselle) 150 personnes maxi - de 40 personnes	290 €	357 €	387 €	463 €
40 à 79 personnes	328 €	400 €	425 €	499 €
80 à 110 personnes	367 €	438 €	468 €	541 €
+ 110 personnes	407 €	483 €	506 €	583 €

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES STATIONS DE POMPAGE

N°9-IV-2013

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'entretenir les 2 pompes de relevage sur les réseaux d'assainissement communaux rue de viterne et rue du Lieutenant Excoffier. Il donne lecture du contrat de maintenance de ces pompes par l'entreprise 6'TEM. Le coût de la rémunération s'élève à 1 810 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, (abstention : Michel DROUOT)

- **Accepte** le contrat de maintenance proposé par l'entreprise 6'tem,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat.

**LOCATION APPARTEMENT N°1 SITUE AU 8 RUE
DU LIEUTENANT EXCOFFIER**

N°10-IV-2013

Monsieur le Maire indique que l'appartement n°1 situé au 8 rue du Lt Excoffier est libre. Il précise que celui-ci sera mis en location à compter du 01 juin 2013.

Appartement n°1 : loyer : 560 € / 71 m² + charges : 30 €
Loué à Madame KELLER Colette

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte** le montant du loyer et des charges comme indiqués ci-dessus,
- **Fixe** le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer, soit 560 €,
- **Dit** que les crédits seront ouverts au budget primitif 2013,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

POSE DE COMPTEURS D'EAU

N°11-IV-2013

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'installer 2 compteurs d'eau au niveau du château d'eau communal, pour être en conformité avec l'arrêté du 19/12/2011 relatif à la mesure des prélèvements d'eau.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte** le devis de l'entreprise 6'TEM pour un montant de 2 184,00 € HT correspondant à la fourniture et à la pose de 2 compteurs, de 2 têtes de comptages et de la mise en service et du paramétrage des 2 têtes émettrices sur SOFREL,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS